



PALME

Association nationale
pour la qualité environnementale
et le développement durable
des territoires d'activités

*Jeudi 22 et Vendredi 23 mai 2014
Rencontre accueillie par le
PORTS DE PARIS*

RENCONTRE PALME

SEMINAIRE DES MEMBRES DU CLUB AUDITEURS

RELEVÉ DE DECISIONS

PRESENTS :

*Beatriz BARBERO
Emmanuel BOUILLIN
Emmanuel BRIAT
Marie CONDIS
Laetitia DACQUAY
Jean Pierre DESHAYES
Arnaud FROGER
Quentin GIANELLA
Frédérique GUILBERT-PALOMINO
Olivier JEANNEROT
Thibaut LACHETEAU
Arnaud LECOURIEUX
Catherine LIEFOOGHE
Ludivine MONTEL
Joël MONTI
Isabelle NAVARRO MAILLOTTE
Magali PADIE
Inès QUINTY
Fanny SCHNUR*

*PERSONNALITE QUALIFIEE
PALME
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
PERSONNALITE QUALIFIEE
AIRELE
PALME
PORTS DE PARIS
PAYS DE MONTBELLARD AGGLOMERATION
SAIGI NOVEOS
SIZIAF
PALME
SYNDICAT MIXTE PARC DE L'AIZE
PALME
PERSONNALITE QUALIFIEE
SICOVAL
SYNDICAT MIXTE DE LA PLAINE DE L'AIN
SYPARTEC - SAVOIE TECHNOLAC*

Ont également participé à la rencontre :

*Vincent MARGOUT
Christophe MACHARD
Jean Mathieu DESPOUX
Etienne DEREU
Kris DANARADJOU
Rachid LARRAS
Olivier COUTON
Isabelle DUVAL
Laurence SCIASCIA
Nathalie BROTTIER
Laura DUPONT
Bozena KLUBA
Caroline VALLETTE*

*AFTRP
Roissy Entreprise
Ports de Paris – Service Environnement
Ports de Paris - Direction de l'Aménagement
Ports de Paris - Direction de l'Aménagement
Ports de Paris - Agence de Gennevilliers
Ports de Paris - Agence de Gennevilliers
Ports de Paris - Agence de Gennevilliers
Ports de Paris - Département Urbanisme et Foncier
Ports de Paris - Département Urbanisme et Foncier
Ports de Paris - Département Urbanisme et Foncier
Ports de Paris - Direction du Projet de Port d'Achères
HAROPA Ports de Paris - Communication*

Nous remercions Ports de Paris pour l'accueil qui a été réservé aux membres du club et son implication dans la réussite de cette rencontre qui restera un beau souvenir pour les membres présents.

OUVERTURE

Frédérique GUILBERT PALOMINO
Chef du service Environnement PORTS DE PARIS

Joël MONTI
Directeur de l'association PALME

Inès QUINTY
Représentante du Club Auditeurs de l'association PALME
Vice Présidente de PALME

POINT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CLUB

→ Bilan des audits 2013

18 audits organisés en 2013 démontrant une certaine stabilité. A noter, cette année encore, une forte sollicitation des auditeurs sur mars- avril.

→ Audit mixte : visio et terrain

L'audit du SIZIAF a été tenu pour partie en visioconférence. Un auditeur est resté à quai suite à un problème de trains, il est donc resté à son bureau et a participé à l'audit via l'outil de visio conférence à écrans partagés de PALME.

A partir de ce retour d'expériences, il est proposé que l'audit mixte terrain /visio soit proposé autant que nécessaire.

Il a les avantages suivants :

- * Participation à un audit pour lequel les déplacements sont trop importants
- * Limitation des frais d'audit

Il a les inconvénients suivants :

- * Limite les échanges entre les participants et donc le partage d'expériences
- * Demande une concentration très importante de l'auditeur en visio.

Il est donc décidé que l'audit puisse demander que l'équipe d'audit soit composée d'un auditeur terrain et d'un auditeur en visio au moment de la formulation de l'audit sur l'intranet.

Cette formule est toutefois à privilégier pour les audits de suivi.

→ L'intranet Club Auditeurs : planning des audits

Après 1 année d'expérimentation de la gestion des audits croisés en ligne via l'intranet de PALME, il est constaté les points suivants :

- * Problème de réactivité ou de réponse aux sollicitations
- * Mise en ligne des rapports et pièces jointes incomplètes
- * Délais de demande d'audit non respectés
- * Et toujours les satisfactions et factures non mises en ligne

Les modifications de l'intranet porteront notamment sur :

- * L'introduction simplifiée d'un seul document pour le rapport d'audit
- * La notification à tous les membres d'une nouvelle demande d'audit pour pouvoir s'y positionner.

→ **Les frais d'audit**

Depuis janvier 2014, dès que possible, il est demandé aux auditeurs et audités de gérer directement les frais d'audit. Cette demande fait suite aux non paiement de factures par les structures auditées, aux difficultés (ou impossibilités) d'envoi des factures originales des auditeurs, aux demandes de documents originaux par plusieurs structures : l'audité, PALME et parfois même les auditeurs (mais un original n'est, par définition, qu'en 1 seul exemplaire...), la lourdeur administrative de cette gestion...

Sur demande, Palme peut toutefois assurer le service de refacturation entre audités et auditeurs mais des frais de gestion de 50 euros seront ajoutés par audit.

Afin de simplifier la problématique des frais d'audit, des pistes de réflexions sont proposées par les membres :

- * Les structures des auditeurs prennent en charge les frais de déplacement ou d'hébergement de son salarié qui va participer à un audit en tant qu'auditeur.

Dans ce cas, il n'y a pas de refacturation à l'audité.

Cette règle impose que la réciprocité des audits soit bien respectée.

A noter la particularité des audits tenus dans le Dom Tom et de la participation des personnalités qualifiées aux audits.

- * Une cotisation supplémentaire pourrait être demandée aux structures qui demandent la tenue d'un audit de leur SME pour ainsi couvrir les frais de déplacements et d'hébergement liés à l'audit.

La discussion autour de ce point reste ouverte. Toute proposition peut être soumise à Palme qui transmettra l'information aux membres du Club.

Toutes les réflexions proposées seront étudiées et la décision définitive de gestion des frais d'audit sera prise par les membres au plus tard lors du prochain séminaire Club Auditeurs.

→ **Séminaire annuel Club Auditeurs**

Chaque année, PALME propose aux membres du club auditeurs un séminaire qui leur est dédié. Il est réparti sur 2 jours (déplacements compris) et accueilli par la structure d'un membre du club.

La reconduite de cette rencontre sous ce format est mise au débat.

Il est décidé :

- * de maintenir la formule existante, à savoir 2 jours chez une structure certifiée ou en passe de l'être pour favoriser les échanges et la démonstration

- * de concentrer le programme sur des « travaux pratiques » et mise en situations de SME

- * de garder la convivialité liée à cette rencontre, élément essentiel aux échanges d'expériences lors des audits internes.

→ **Marquer l'appartenance des membres du Club**

Une réflexion sera menée pour démontrer l'implication des membres du club auditeurs dans la dynamique des audits croisés, dans le partage d'expériences autour de l'ISO 14001 des parcs d'activités, ...

Les pistes sont ouvertes : chartes, diplômes, ... **Toutes les idées sont les bienvenues !**

ACCUEIL ET PRESENTATION DE PORTS DE PARIS

Etienne DEREU
Directeur de l'aménagement

★ *Découvrir sa présentation* : [Lien vers les présentations](#)

COULISSES DU SME DE PORTS DE PARIS CERTIFIE ISO 14001 ET SEANCE DE TRAVAIL COLLECTIVE

Frédérique GUILBERT PALOMINO
Chef de service Environnement Ports de Paris
&
Laurence SCIASCIA,
Chef de projet Eco Port des 2 rives de Seine

Périmètre de certification de Ports de Paris :

- l'exploitation de la plateforme multimodale de Gennevilliers (92)
- le projet de création de l'Eco-port des 2 rives de Seine (78)
- le projet de création de la plateforme Port Seine Métropole (78)

→ ZOOM sur le projet de création de l'Eco-port des 2 rives de Seine

Travail collectif sur : Analyse environnementale et indicateurs

Les objectifs du travail collectif :

- *Analyse des documents
- *Regard critique mais toujours constructif
- * Perspectives à tout projet de création de parc

★ *Découvrir leurs présentations* : [Lien vers les présentations](#)

PROPOSITION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Des attentes particulières sont affichées pour la constitution d'un ou de plusieurs groupes de travail collectifs notamment sur la question de mise en place d'indicateurs.
Des réunions par visio-conférences seront à privilégier.

PALME fera prochainement une proposition de composition de collectif.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX : PRESENTATION DES TRAVAUX DU MFQ FRANCHE COMTE :

*Présentation des travaux réalisés par le Mouvement Français pour la Qualité de Franche Comté
Présentation par Isabelle NAVARRO –MAILLOTE, personnalité Qualifiée et membre de MFQ Franche Comté.*

★ Découvrir sa présentation : [Lien vers les présentations](#)

QUESTIONS DIVERSES

* Evolution de l'ISO 14001. Version 2015 envisagée pour septembre 2015.

Il semblerait que l'accent soit porté sur la gestion des situations d'urgences et indicateurs de suivi et de performance.

* La sensibilisation/formation envisagée sur l'EMAS n'a pu être tenue faute de temps. Elle devrait être proposée lors du prochain séminaire.

* Compte tenu des échanges, une évolution de la charte des audits croisés est proposée en annexe **et à valider par les membres. Merci de vos retours.**



Séminaire Club Auditeurs du 22 mai 2014

DINER CROISIERE SUR LA SEINE

Merci à Ports de Paris de nous avoir offert ce moment !



VISITE DU PORT DE GENNEVILLIERS ET DECOUVERTE DE SON SME

Rachid LARRAS
Ports de Paris – Directeur Agence de Gennevilliers

Olivier COUTON
Ports de Paris - Directeur Administratif Agence de Gennevilliers

★ Découvrir leurs présentations : [Lien vers les présentations](#)



MERCI A TOUS DE VOTRE PARTICIPATION

Plus de photos sur : [Photos du séminaire Club Auditeurs 2014](#)

[Photos du dîner sur la Seine](#)



ANNEXE



Club Auditeurs

Charte

Audits Croisés

Cette charte a pour objet de définir les modalités de fonctionnement des audits croisés.

Proposition de version 5

**EN COURS DE VALIDATION
PAR LES MEMBRES DU
CLUB DES AUDITEURS**

ARTICLE 1 : REGLES D'OR

✦ Indépendance et objectivité

Le choix des auditeurs et la réalisation des audits doivent assurer l'objectivité et l'impartialité du processus d'audit.

✦ Convivialité et respect

Les audits doivent garder leur caractère chaleureux propre à la philosophie de l'association PALME et se tenir dans le respect mutuel des auditeurs et des audités.

✦ Partage d'expériences

Les audits croisés sont des audits conseil et privilégient le partage d'expériences.

✦ Confidentialité

Les auditeurs se doivent d'un droit de réserve sur les informations divulguées lors des audits croisés.

Les auditeurs s'engagent à ne pas exploiter ou diffuser les documents ou informations des autres structures sans l'accord express des structures concernées, tout en conservant le partage d'expériences.

✦ Réciprocité

Un audit reçu, c'est au moins un audit donné.

✦ Disponibilité

Chaque auditeur doit consacrer le temps nécessaire à la préparation et à la réalisation des audits croisés.

✦ Pas de rémunération

Pas de rémunération des auditeurs mais prise en charge de leurs frais d'hébergement, de déplacement et de restauration liés à l'audit.

✦ Compétences

Les auditeurs s'engagent à se tenir formés et informés dans les domaines liés à la certification environnementale des parcs d'activités.

✦ Sécurité

Les auditeurs s'engagent à respecter les consignes de sécurité et règlements des structures auditées.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT

L'association PALME veille au bon fonctionnement et à la coordination des audits croisés. Elle s'assure également du respect des règles de fonctionnement des audits croisés et du respect des engagements pris par les auditeurs.

L'adhérent ou les auditeurs qui ne respecteraient pas les engagements de la présente charte pourraient ne plus jouir des audits croisés au bénéfice de sa structure et ce sur décision de l'association PALME qui reste souveraine pour trancher tout litige (tout litige éventuel sera l'objet d'une instruction et d'une décision prise par les instances officielles de l'association PALME : Bureau et/ou Conseil d'Administration).

Selon le principe de réciprocité, dans le cas où la personne auditrice n'a pas réalisé d'audit au cours de l'année civile, elle peut perdre le bénéfice des audits croisés pour sa structure l'année suivante.

Chaque auditeur pourra être sollicité pour réaliser deux audits sur l'année.

L'association PALME ne peut être tenue pour responsable des conclusions émises par les auditeurs lors des audits.

ARTICLE 3 : DEVENIR AUDITEUR INTERNE

Pour devenir Auditeur Interne, il faut :

- Etre élu, dirigeant ou salarié d'une structure adhérente de PALME ou personnalité qualifiée de l'association PALME.
- Etre impliqué dans un SME (Système de Management de l'Environnement) et la norme ISO 14001 et/ou le Règlement EMAS

Les fiches de compétences des auditeurs sont disponibles depuis la partie Intranet Club Auditeurs du Site de PALME.

Cas des personnalités qualifiées :

Les personnes qui ne sont pas employés d'une structure adhérente de PALME et auditrices du Club Auditeurs dans le cadre de leurs fonctions dans une structure adhérente de PALME peuvent rester membres du Club Auditeurs à la condition où la structure adhérente dont elle dépendait ne s'oppose pas à son maintien.

Elles sont alors désignées Personnalités Qualifiées de Palme.

Elles participent alors aux audits croisés, aux rencontres, aux échanges et partages d'expériences. La désignation des personnalités qualifiées est définie dans les statuts de l'association PALME.

A noter que les personnalités qualifiées ne pourront être auditrices des structures où elles ont été employées.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DES EQUIPES D'AUDIT

Les équipes d'audit sont composées d'un responsable d'audit et d'un auditeur assistant. Elles sont formées selon les niveaux de qualification des auditeurs.

Niveau 1 : personne impliquée dans un SME et la norme ISO 14001 de territoires d'activités

Niveau 2 : personne formée à la conduite d'audit par un organisme accrédité ou justifiant d'une expérience significative *ou de compétences permettant de tenir un audit*.

Niveau 3 : personne ayant participé à deux audits internes minimum

- Peut être désigné auditeur assistant, une personne ayant acquis au moins les niveaux 1 et 2.
- Peut être désigné auditeur responsable, une personne ayant acquis le niveau 3.

Rm : Il est possible que les personnes justifiant d'une expérience significative en matière de tenue d'audit interne puissent être dispensées des formations et de l'obligation de réaliser deux audits internes.

L'équipe est constituée en fonction des seuls critères de qualification et de disponibilité des auditeurs ; l'association PALME propose la composition des équipes d'audit.

Sur accord de la structure auditée, un auditeur observateur peut assister à un audit croisé.

Sur demande, une des personnes auditrice pourra assister à l'audit via le système de visio-conférence.

ARTICLE 5 : FORMATION

Les auditeurs s'engagent à suivre les formations aux audits internes s'ils ne peuvent en justifier par ailleurs.

L'association PALME peut proposer une formation à la tenue des audits internes de SME aux nouveaux arrivants. Cette formation est dispensée par un organisme agréé et ouverte dès que le nombre de stagiaires minimum requis est atteint. Elle permet, entre autre, de valider l'entrée de nouveaux auditeurs du Club.

A noter que des formations terrain et séminaires de perfectionnement peuvent être proposés aux membres du Club Auditeurs dans le souci de maintenir un niveau de formation pertinent pour la tenue des audits croisés.

La liste des formations suivies par les auditeurs ainsi que les audits réalisés dans le cadre du Club Auditeurs sont consignés dans une *fiche de compétences* propres à chaque personne auditrice.

ARTICLE 6 : FRAIS LIES A L'AUDIT

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'équipe d'audit sont à la charge de la structure auditée. Ils sont organisés par la structure auditée.

Les modalités de prise en charge sont discutées entre auditeurs et audités avant la tenue de l'audit.

L'équipe d'audit ne perçoit aucune rémunération au titre de la réalisation des audits croisés.

Les frais de déplacement et d'hébergement de l'auditeur observateur sont à la charge de sa structure.

L'association Palme peut prendre un rôle d'intermédiaire dans la refacturation des frais d'audit dans ce cas, des frais de gestion pourront être imputés...

Autant que possible les frais des auditeurs doivent être gérés directement avec l'audité. Les déplacements en train sont à privilégier, cependant quand un déplacement en voiture est rendu nécessaire, le barème kilométrique utilisé pourra être celui de l'association Palme.

Il est important de noter que le remboursement des frais engagés par les auditeurs ne pourra se faire que sur présentation de facture ou toute pièce comptable **Originale**.

Dans le cadre de l'organisation préalable des audits, les auditeurs s'engagent à donner une estimation de leurs déplacements, d'hébergements, véhicule,... au moins 15 jours avant l'audit.

ARTICLE 7 : DOCUMENTATION

Dans le cas où la structure auditée n'en aurait pas formalisé dans son SME, l'association PALME met à disposition des auditeurs internes un système documentaire nécessaire à la tenue d'un audit.

A savoir (documents présentés en téléchargement sur la partie Intranet Club Auditeurs du Site Internet de l'association PALME) :

- *Rapport d'audit type*
- *Fiches de non-conformité type*
- *Feuille de présence*
- *Liste des documents consultés*

ARTICLE 8 : ORGANISATION DES AUDITS CROISES INTERNES

L'organisation des audits internes est assistée d'un logiciel électronique mis en œuvre par l'association PALME.

L'organisation générale est succinctement présentée ci dessous, elle permet essentiellement de présenter les délais d'intervention et grandes étapes.

J : Jour de l'audit interne / Audité : Structure sollicitant un audit / Auditeurs : Equipe d'audit

DELAI	ACTION	EXPEDITEUR	DESTINATAIRE
<i>Dès que possible</i>	Recensement des besoins Il est demandé aux structures adhérentes de renseigner le <i>tableau de planification des audits internes qui figure sur le site Internet</i> . Il s'agit ici de fournir une période propice à l'audit et ainsi permettre la répartition annuelle des audits.	▫ Site Internet www.palme-asso.eu Club auditeurs/Planification des audits internes	
<i>J-90 mini</i>	Demande d'audit <i>Une demande d'audit se réalise <u>exclusivement</u> selon le formulaire électronique de demande d'audit croisé disponible dans l'intranet Club Auditeurs. En retour, un email de confirmation de prise en compte est reçu par l'audité.</i> <i>Si la demande intervient après le délai de 90 jours, le renseignement est impossible.</i>	▫ Site Internet www.palme-asso.eu Club auditeurs/Planification des audits internes	
<i>J-30 mini</i>	Désignation de l'équipe d'audit L'association PALME sollicite des auditeurs potentiels. Dès acceptation de leur part, la structure auditée valide ou non la proposition de l'équipe d'audit. Les auditeurs potentiels s'engagent à définir une estimation de leurs frais et de donner leurs disponibilités pour la visio préparatoire et pour l'audit.	PALME	Audité Auditeurs
<i>J-30 mini</i>	Date de l'audit et estimation des frais La date de l'audit et l'estimation des frais est validée par la structure auditée parmi les dates proposées. Les fiches de compétences des auditeurs seront consultables et téléchargeables en ligne.	Audité PALME	Auditeurs Audité

Délai	Action	Expéditeur	Destinataire
	Informations nécessaires à la préparation de l'audit		
J-15 mini	<p>A J-15, les informations et éléments disponibles sur l'outil électronique de gestion des audits sont notamment l'équipe d'audit, les fiches de compétences, la date d'audit, les frais d'audit estimés...</p> <p>Si à J-15, les documents utiles à la réalisation de l'audit doivent être envoyés par l'audité. Si à J-15, les documents ne sont pas envoyés, l'équipe d'audit décide ou non de maintenir, de reporter ou d'annuler l'audit.</p>	Audité	Auditeurs PALME
J-8 mini	<p>Visioconférence</p> <p>Il est proposé aux auditeurs et à l'audité de préparer l'organisation de l'audit par visioconférence pilotée par l'association PALME (présentation rapide de la structure auditée, logistique et contexte de l'audit,...).</p>	PALME	Auditeurs Audité
J	<p>Tenue de l'audit</p> <p>Si l'audité ne possède pas de documents type, les documents utilisés peuvent être proposés par PALME (disponibles sur l'intranet Club Auditeurs).</p>		
J+15 maxi	<p>Rapport d'audit</p> <p>Le rapport d'audit est rédigé par les auditeurs (version en ligne disponible ou téléchargement) puis posté en ligne pour qu'il puisse être consultable et téléchargeable par l'audité, les auditeurs et PALME uniquement. Les échanges autour des fiches de non conformité et les plans d'actions se font directement entre auditeurs et audités.</p>	Auditeurs PALME	PALME Audité
J+30 maxi	<p>Évaluation de l'efficacité des audits et frais d'audit</p> <p>Afin d'améliorer en permanence le dispositif d'audits croisés, l'audité et les auditeurs complètent le questionnaire d'évaluation disponible sur l'intranet Club Auditeurs et renseignent le formulaire des frais d'audit à rembourser.</p>	Audité Auditeurs	PALME